



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 095-219500543-20231215-24\_2023-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°24

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 01/12/2023	L'an deux mille vingt trois Le huit décembre à dix-huit heures et cinquante-cinq minutes.
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 01/12/2023	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 7 Absents représentés : 2 Absent : 1 Votants : 9	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA  <b>Absents représentés</b> : Olivier MAUGER (pouvoir à Ludovic BAZOT), Laurent RONDEAU (pouvoir à Elizabeth DUFOUR)  <b>Absent</b> : Sylvain GUICHARD  <b>Secrétaire de séance</b> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°24</b>  <b>OBJET :</b> <b>Convention avec le Conseil Départemental concernant le chemin piéton à l’arrière des jardins de la rue des Bons Garçons</b>	Suite à une réunion avec le service mobilité du Conseil Départemental en novembre dernier il est proposé par le Conseil Départemental de rédiger une convention avec la commune concernant une partie du chemin passant derrière les jardins rue des Bons Garçons.  Si la convention est passée avec le Conseil Départemental, le service des mobilités se chargera de mettre à « blanc » cette partie pour la mise en service, puis c’est à la commune d’en assurer l’entretien.  Si un affaissement de la RD 43 viendrait à se produire sur le chemin conventionné le Conseil Départemental prendrait en charge les frais relatifs aux travaux de sécurité. A ce jour le Conseil Départemental ne fait pas d’entretien de ce chemin car il n’y a pas d’enjeu sécuritaire.  Si la commune décide de conventionner avec le Conseil Départemental sur cette partie, le Conseil Départemental s’engage à faire un passage pour piétons (route de Nucourt en vis-à-vis du chemin) et la mise en place des panneaux (indiquant ce passage) route de Nucourt

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



La sécurisation de la descente vers la route de Nucourt serait à la charge de la commune. (Quelques marches et une barrière)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer par un vote la proposition du CD



B0364 Sélection ponctuelle	
Commune	BELLAY-EN-VEXIN (950054)
Adresse	VIS A VIS LA MARNIERE, BELLAY-EN-VEXIN
Contenance	736 m <sup>2</sup>
Surface bâtie	0 m <sup>2</sup>
Compte(s) propriétaire(s) 1	
Compte	+00016
Propriétaire principal	CONSEIL GENERAL DU VAL D OISE
Adresse	CS 20201 CERGY - GEST PATRIMON 0002 AV DU PARC 95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Type de droit	propriétaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**Accepte à la majorité** (2 abstentions : Elizabeth DUFOUR + pouvoir de Laurent RONDEAU) la convention avec le Conseil Départemental UNIQUEMENT si le Conseil Départemental se charge du dessouchage avant la mise en service.

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 15 décembre 2023

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**

Le secrétaire de séance,

**José MATIAS CARVALHO DE MOURA**